



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 février 2019

Présents : MM. RIPOCHE, BURBAUD, LAIDET Alain, PINAUD, COUVIDAT, FOUCHIER, JEAN, Mme PLANTEVIGNE, MM TRAINAUD, LAIDET Michel, Mme ROY Françoise, MM. VIGNAUD, TURQAT, Mme BASSET, MM. GODICHAUD, LABROUSSE, ROY Francis, COBERAC, BOURINET, PHELIPPEAU, PANNETIER, LESAGE, GAUVIN.

Excusés : MM. DESSIRIEX, MESNARD, BONNEAU, FOURNIER, VOUDON, CHAUVET, Mme ROBERT-MORISSET.

En début de réunion, le Club MARPEN est venu présenter à l'assemblée leurs différentes activités et plus particulièrement celles du Prieuré de Lanville, propriété de la Communauté de Communes du Rouillacais. Un historique de l'abbatiale de Lanville et de ses alentours a été fait en appuyant sur le dynamisme associatif existant entre le Club Marpen et l'Association des Amis de la Prieurale de Lanville.

Le Club Marpen a exposé ses difficultés financières et demande une subvention de 10 000€ à la Communauté de Communes.

COMPTES DE GESTION 2018

Les comptes de gestion 2018 du Receveur communautaire du budget principal et ses annexes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

BUDGET PRINCIPAL : Résultat : excédent de 5 544 698,37 € - Approuvé à l'unanimité

BUDGET OM : Résultat : excédent de 412 802,97 € - Approuvé à l'unanimité

BUDGET HABITAT : Résultat : excédent de 139 700,60 € - Approuvé à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT : Résultat : excédent de 544 815,17 € - Approuvé à l'unanimité

BUDGET EAU POTABLE : Résultat : excédent de 577 747,58 € - Approuvé à l'unanimité

BUDGET LOT LA GACHERE : Résultat : excédent de 13 555,46 € - Approuvé à l'unanimité

SCHEMAREGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)

En s'appuyant sur le projet de territoire et ses enjeux, et après avis de la commission, le Conseil communautaire :

- Retient une stratégie de développement économique autour de 4 orientations du SRDEII :
 - ✓ **Anticiper et accompagner les transitions numériques, écologiques et énergétiques, et de mobilité**

(Participation au programme du Très Haut Débit, soutien au déploiement d'un réseau de tiers lieux, soutien à la création de nouvelles activités (économie circulaire))

✓ **Poursuivre et renforcer la politique de filières**

(Filière agricole et agroalimentaire : développement de la filière truffe, Tourisme : favoriser l'attractivité touristique du territoire, Santé : soutien à l'offre de soins)

✓ **Améliorer la performance industrielle des entreprises régionales et déployer l'usine du futur**

(Soutien à la stratégie et à l'innovation, soutien aux investissements matériels)

✓ **Renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et maillage du territoire**

(Soutien au développement des petites entreprises) ;

- Autorise le Président à signer la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en place du schéma en lien avec la stratégie de développement économique de la CdC, les engagements et obligations des deux parties et les aides aux entreprises attribuées par la CdC.

Cette convention prend effet à la date de la signature jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

CREATION D'UN TRANSPORT A LA DEMANDE

Suite aux différents axes retenus dans le projet de territoire, et plus particulièrement celui du développement de la qualité de vie du territoire, le conseil communautaire :

- décide la création d'un transport à la demande afin de pallier aux problèmes liés à la mobilité qui sera nommé « MOBIL'27 ».
- Sollicite les aides du Département pour le fonctionnement de ce service au travers de :
 - ✓ L'appel à projet de la Conférence des financeurs de la prévention et perte d'autonomie des personnes âgées,
 - ✓ au titre de l'action mobilité de la Direction de l'Insertion, de l'Economie Sociale et Solidaire.

SALON DE COIFFURE DE GENAC

Suite du changement du locataire, après cession du fonds de commerce au 28 janvier 2019, le Président est autorisé à signer un avenant au bail commercial avec la nouvelle locataire.

Une gratuité d'un mois de loyer est admise à l'entrée des lieux en raison de quelques travaux à effectuer.

DISTRIBUTION DE LA LORGNETTE

Après vote à main levée, la distribution de la Lorgnette sur la Commune de Rouillac se fera par La Poste aux frais de la Communauté de Communes.

PROCHAINES REUNIONS

- Réunion du conseil communautaire **le Lundi 11 février 2019 à 18 heures**

- Réunion URBANISME Cabinet du SCOT/Cabinet du PLUI **le lundi 18 février 2019 à 17h30**
- Réunion du Conseil communautaire **le Lundi 11 mars 2019 à 18h**
- Réunion avec le Conseil Départemental le **mercredi 13 mars 2019 à 18h** dans la salle communautaire à Rouillac concernant le Tour Charente VTT : sont concernés les Maires des communes de MARCILLAC-LANVILLE, MONS, VAL D'AUGE (Auge St-Médard, Anville, Montigné), ROUILLAC, ST-CYBARDEAUX, VAUX-ROUILLAC, MAREUIL et COURBILLAC. **Présence indispensable**

A 20h30, le Président lève la séance.